

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 420 relative l'entretien des routes routes

n° 420

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 mai 1940

Numéro JO

n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro

31 mai 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 1 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 391 du 27 avril 1940 fixant les attributions des divers services de la colonie en ce qui concerne les travaux routiers, notamment l'article 1. paragraphe A (dernier alinéa).

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'entretien de la route Djibouti-frontière de la limite du cercle de Djibouti à la frontière, est confié au commandant du cercle d'Ali Sabieh, sous le contrôle du service des travaux publics.

#### Art. 2

Le chef du service des travaux publics et le commandant du cercle d'Ali Sabieh sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

Hubert

**DESCHAMPS**